Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202667-20260429-DB_260429_12A-DE

KÊR · VILLE DE
Rostrenen

Délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2026

Nombre de Conseiller·ères en exercice : 23
Présent·es : 20
Votant·es : 23
Procurations : 3

Convocation du Conseil Municipal en date du : 24/04/2026

Affichage en date du : 27/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril,

Le Conseil municipal de la commune de Rostrenen, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Guillaume ROBIC, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Delphine DUMAS ayant donné procuration à Julie CLOAREC, Louise MAZIERE ayant donné procuration à Marie SIEZA et Cécile LEFRESNE ayant donné procuration à Stéphanie VERGER.

Secrétaire de séance : Guy BOUCHEZ

DB_260429-12a Désignations et représentations municipales au sein de commissions, comités et organismes extérieurs - Commission communale des impôts directs (CCID)

Rapporteur : M. Guillaume ROBIC

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
Vu la Loi n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu le code général des impôts, notamment son article 1650 ;

Une Commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.
Pour Rostrenen, elle est composée :
- du Maire ou d'un·e adjoint·e délégué·e, président·e
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléant·es désigné·es par le Directeur régional ou départemental des finances publiques.

Afin de permettre la désignation par le Directeur régional ou départemental des finances publiques, le conseil municipal doit proposer une liste de personnes contribuables en nombre double, soit 32 personnes.

Ayant entendu l'exposé, sont élues par le Conseil Municipal décide à l'unanimité les 32 personnes figurant en annexe.

Pour extrait conforme,
Le 30/04/2026

Secrétaire de séance
Guy BOUCHEZ

Le Maire,
Guillaume ROBIC

Mairie de ROSTRENEN
COTES D'ARMOR